MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (i conformément aux instructions de (NOM DU CREANCIER). Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banqu convention que vous avez passée avec elle. Une demande de r dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte	le selon les conditions décrites dans la
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	Decignation
Nom, prénom :	DESIGNATION DU CREANCIER
Adresse :	Nom : Commune de Saint André de Seignanx
Code postal : Ville : Pays :	Adresse: 227 rue du Bourg Code postal: 40 390 Ville: SAINT ANDRE DE SEIGNANX Pays: FRANCE
DECIDIATION	V DU CONTRACTOR
DESIGNATION	N DU COMPTE A DEBITER
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN	DENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
Type de palement : Palement récurrent/répétitif Palement ponctuel Palement ponctuel Palement ponctuel Palement ponctuel Palement ponctuel Palement ponctuel Palement ponctuel Palement ponctuel Palement ponctuel Palement ponctuel Palement ponctuel Palement ponctuel Palement ponctuel Palement ponctue	
Dime)	
Signé à :	Signature :
Le (JJ/MM/AAAA) :	
	LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET
Nom du tiers débiteur :	
JOINDRE LIN RELEVE DUDE	ENTITE DANG AND
ANIMALE ON VETEAE DIDE	ENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par (NOM DU CREANCIER). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec (NOM DU CREANCIER).

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce demier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.